

**Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1926034S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Cramard, directeur de représentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration au Mali, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

– Aux missions dévolues à la représentation de l'Office au Mali telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée ;

– À la gestion de la représentation de l'Office au Mali et ceux relatifs au recrutement local du personnel selon la réglementation en vigueur dans le pays, après accord du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

– À l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation de l'office au Mali, dans la limite des crédits alloués.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Cramard, délégation est donnée à Mmes Assitan Sall-N'Diaye et Masega Diallo, à effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation de l'office au Mali, dans la limite des crédits alloués.

Article 3

La décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (INTV1532984S).

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. Leschi

